entre les divers gouvernements provinciaux et municipaux, ceux-ci ne se trouvent pas alors en mesure d'agir avec indépendance et de faire face à leurs responsabilités croissantes. Il en est particulièrement ainsi, aujour-d'hui, des gouvernements municipaux.

Avant toute autre obligation, viennent l'enseignement et les services d'hygiène. La plupart des municipalités se trouvent aujourd'hui dans une situation financière très critique à cause de la demande rapidement croissante de services d'enseignement et d'hygiène, les plus importants dont notre société a besoin.

On peut dire avec raison que le gouvernement municipal est la pierre d'assise de notre démocratie. Cependant, la situation de nos municipalités ne semble recevoir que peu d'attention de la part du gouvernement fédéral, attitude qui est, à certains égards, plutôt surprenante.

Non seulement les gouvernements municipaux sont-ils privés, par suite de l'intrusion du gouvernement fédéral dans tous les domaines de l'imposition, de revenus suffisants pour s'acquitter de leurs obligations, mais les charges qu'ils doivent supporter sont alourdies de bien d'autres manières. Je rappelle aux membres de la Chambre, à titre d'exemple, que les municipalités doivent acquitter la taxe de vente fédérale à l'égard de tout le matériel qu'elles achètent, tandis que les gouvernements provinciaux n'ont pas à payer cette taxe. J'ai peine à voir où s'établit la distinction. Toutefois, ce qui est plus significatif encore c'est que, dans le cas de la défense passive qui, de l'avis d'un grand nombre de députés, relève du gouvernement fédéral, les municipalités qui sont appelées à acheter le matériel spécial nécessaire à la défense passive,-matériel de lutte contre l'incendie. raccords de boyaux, pompes à étrier et autres articles du genre,-doivent, non seulement payer quelque chose qui fait partie de notre programme général de défense, mais aussi acquitter la taxe fédérale de vente à l'égard de ces achats.

Pour les motifs que j'ai exposés, je soutiens que rien n'exige davantage de la part du Gouvernement des mesures immédiates qu'une nouvelle allocation de certaines sources définies de revenus au profit des gouvernements provinciaux et municipaux de façon à redonner vraiment aux provinces leur autorité et à permettre aux municipalités de faire face à leurs obligations croissantes sans imposer des taxes accablantes à ceux qui bénéficient des services municipaux. Voilà ce que, sans réserve aucune, le Gouvernement a promis de faire, il y a dix ans. Voilà ce qui est essentiel au maintien et à l'affermissement de notre régime fédéral. Voilà qui constituera la meilleure garantie contre le gaspillage de

la part du Gouvernement, puisque la centralisation des impôts encourage la prodigalité par le fait même qu'on enlève aux gouvernements locaux des moyens de contrôle qui sont plus efficaces au sein des gouvernements en contact plus direct avec les administrés. Je me permets d'ajouter que par-dessus tout c'est la voie que la raison et l'honneur nous indiquent.

Je propose, appuyé par l'honorable député de Peel (M. Graydon):

Que les mots qui suivent soient ajoutés à l'Adresse:

"Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su

- a) soulager les contribuables canadiens du fardeau de charges fiscales excessives et injustes;
- b) supprimer le gaspillage et les prodigalités de façon à abaisser les impôts et le coût de la vie;
- c) prendre des mesures efficaces afin de reconquérir les marchés du Commonwealth pour nos denrées alimentaires et autres produits auxquels est directement liée la prospérité de nos agriculteurs et d'autres producteurs primaires;
- d) faire enquête, de concert avec les autorités provinciales, afin de recueillir les renseignements dont les gouvernements fédéral et provinciaux ont besoin en vue d'une étude conjointe d'un programme national d'assurance-santé;
- e) en venir à une entente avec les gouvernements provinciaux en vue d'une nouvelle répartition, clairement définie, des pouvoirs d'imposition assurant aux gouvernements provinciaux et aux conseils municipaux des ressources financières suffisantes pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations qui deviennent rapidement plus onéreuses."

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant de chercher à aborder les diverses questions que le chef de l'opposition (M. Drew) a soulevées dans l'intéressant discours que nous venons d'entendre, je voudrais adresser mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je pense qu'il convient d'adresser des félicitations spéciales aux honorables représentants de Brome-Missisquoi (M. Deslières) et de Waterloo-Nord (M. Schneider) qui, en leur qualité de nouveaux députés, ont prononcé, vendredi dernier, leur premier discours à la Chambre.

Lorsqu'un député doit prendre la parole pour la première fois à la Chambre des communes, il est porté à croire que c'est une tâche bien difficile, et quand cet événement se produit si tôt après son arrivée ici et qu'il sait que d'autres députés ont pris la parole à la Chambre au cours de sessions antérieures, le nouveau député placé dans cette situation envisage la tâche avec encore plus d'appréhension.

Cependant, je crois que nous pouvons tous dire à nos nouveaux collègues que nous sommes fiers de la façon dont ils se sont acquittés de ces fonctions, que leur discours est tout à leur honneur et à celui de leurs